



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23025190

Déposé / ~~Reçu~~

13 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0679 480 545**

Nom

(en entier) : **AFRAN CONSULTING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Vanderkindere 564a, bte 9 à 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 17/11/ 2022

Ce 17/11/2022, s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société Afran consulting.

Etait présent :

- Mr Alexandre Francois

Ordre du jour :

- transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège social situé rue Vanderkindere 564A, 1180 Uccle à l'adresse suivante Avenue Louise 350. 1000 Bruxelles à dater du 17/11/2022.

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).